



Délibération du Conseil Municipal

N° 07/03_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 mars 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de
ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE ANNE FRANK

POUR UN SEJOUR SPORTIF EN ARDECHE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du collège Anne Frank de La Verpillière tendant à avoir un soutien financier de la
commune pour l'organisation d'un séjour sportif 2023 à destination des élèves de 5^{ème} et 4^{ème},

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir ce projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au collège Anne Frank de La Verpillière une subvention exceptionnelle d'un
montant de 500 € pour l'organisation d'un séjour sportif du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023 en
Ardèche à destination des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230313-07_03_2023-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Margier', is written over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA VERPILLIÈRE' and '38130 (Isère)' around a central emblem.